



Séance d'information

# Appel de projets PSCI

Programme de soutien à la concertation et aux initiatives  
sur la persévérance scolaire et la réussite éducative



# Déroulement

- Mise en contexte
- Critères d'admissibilité
- Critères d'évaluation
- Financement et admissibilité des frais
- Dépôt du projet (formulaire Zoho)
- Étapes suivantes





# Mise en contexte

- 1 Nouvelle entente triennale avec le MEQ
- 2 Programme normé PSCI
- 3 Conditionnel à l'obtention du financement

# Admissibilité des organisations

## Admissibles

- OBNL légalement constitués offrant des activités dans le domaine de l'éducation
- Municipalités et MRC
- Centres de services scolaires (CSS) et commissions scolaires (CS)
- Établissements d'enseignement collégial et universitaire

**NEQ valide requis**

\*Organisations situées en Montérégie ou projets visant la population de la Montérégie.

## Non admissibles

- Ordres professionnels
- Organisations politiques
- Organisations syndicales
- Organisations inscrites au Registre des entreprises non admissibles (RENA)
- Organisations qui, au cours des deux années précédant la demande d'aide financière, n'ont pas respecté leurs obligations liées à une aide financière antérieure du ministère, après en avoir dûment été mise en demeure
- Organisations qui ne satisfont pas aux exigences élevées d'intégrité auxquelles le public est en droit de s'attendre d'un bénéficiaire d'une aide financière versée à même des fonds publics
- Organisations qui n'ont pas d'établissement au Québec

# Admissibilité

Le financement disponible vise à soutenir des projets précis et non la mission de l'organisme promoteur.

Tous les projets proposés doivent obligatoirement répondre à l'ensemble des critères suivants.

Il est de la responsabilité du demandeur de démontrer clairement en quoi le projet correspond à ces exigences.

## Critères du PSCI

- 1 Être reliés aux besoins de la région.
- 2 Se dérouler en dehors des 25 h d'enseignement.
- 3 Être convenus avec l'école, le centre de services scolaire ou la commission scolaire.
- 4 Cibler prioritairement les élèves plus vulnérables.
- 5 Reposer sur des actions reconnues efficaces selon la recherche.
- 6 Favoriser la mise en place de conditions facilitant la prise en charge d'activités par les participants.
- 7 Être susceptibles d'améliorer le rendement scolaire et d'augmenter l'engagement du participant dans sa réussite éducative.
- 8 Ne pas suppléer aux obligations institutionnelles.

# Admissibilité

## Critère 1



Être reliés aux besoins de la région.

## Précisions

- Les actions doivent être effectuées en Montérégie.
- Le projet qui démontre sa cohérence avec l'une des priorités suivantes sera favorisé :

Santé et bien-être

Transitions et CET+

Diversité et inclusion

Littératie

- Possibilité de sélectionner « Autre », accompagné d'une justification.

# Admissibilité

## Critère 2



Se dérouler en dehors des 25 h d'enseignement.

## Précisions

- Sauf si le projet porte précisément sur une forme alternative à la suspension ou de retour aux études.

# Admissibilité

## Critère 3



Être convenus avec l'école, le centre de services scolaire ou la commission scolaire.

## Précisions

[Voir les exemples de lettre](#)

- Le projet doit démontrer MINIMALEMENT qu'il a l'appui de son milieu scolaire en accompagnant sa demande d'une **lettre d'appui**.
- Les partenaires qui sont clairement identifiés et qui ont un rôle dans la mise en œuvre du projet doivent déposer une **lettre d'engagement**. L'implication des partenaires se traduit par un engagement actif et tangible dans le projet, dépassant la simple formalité administrative.

# Admissibilité

## Critère 4



Cibler prioritairement les élèves plus vulnérables.

## Précisions

- Les groupes priorisés par Pôle Réussite Montérégie :
  - Les jeunes issus de milieux défavorisés;
  - Les jeunes en situation de handicap ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (HDAA);
  - Les jeunes en situation de retard scolaire;
  - Les jeunes issus de l'immigration, des communautés culturelles, ou de la diversité;
  - Les jeunes autochtones (Premières Nations, Métis et Inuits).
- Le partenaire doit identifier et quantifier précisément les jeunes visés, tout en détaillant une stratégie de recrutement concrète, cohérente et réaliste pour rejoindre efficacement ces groupes vulnérables.

# Admissibilité

## Critère 5



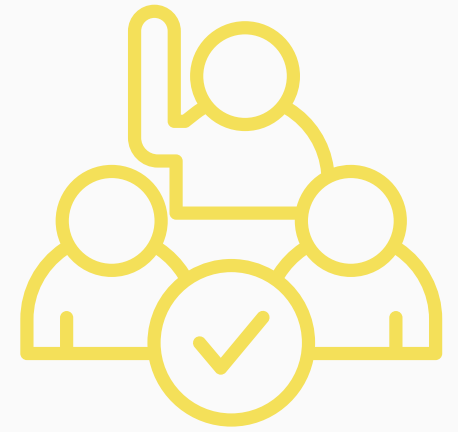
Reposer sur des actions reconnues efficaces selon la recherche.

## Précisions

- L'action s'appuie sur des bases claires :
  - S'appuie sur des références explicites et répond à un besoin documenté.
  - S'appuie sur des données probantes (recherche, écrits scientifiques).
  - S'appuie sur des pratiques inspirantes ou des modèles de réussite ayant démontré des résultats probants sur le terrain.
  - Valorise des approches éprouvées et du savoir-faire des acteurs du milieu.

# Admissibilité

## Critère 6



Favoriser la mise en place de conditions facilitant la prise en charge d'activités par les participants

## Précisions

- Le projet cherche à créer un environnement dans lequel les participants peuvent s'impliquer de façon autonome dans le projet activités. Par exemple :
  - Donner les outils ou les ressources nécessaires.
  - Établir un cadre favorable.
  - Encourager l'autonomie et l'initiative.
  - Retirer les obstacles empêchant les participants d'agir par eux-mêmes.
  - Soutenir sans contrôler.

# Admissibilité

## Critère 7



Être susceptibles d'améliorer le rendement scolaire et d'augmenter l'engagement du participant dans sa réussite éducative.

## Précisions

- Les projets déposés ont un impact sur un ou plusieurs des déterminants de la persévérance scolaire. On vous a d'ailleurs déposé un outil pour mieux comprendre les déterminants, ainsi qu'un outil pour la mesure des résultats.

Voir le guide détaillé des déterminant PSRÉ

Voir le guide de référence pour la mesure de l'impact

# Admissibilité

## Critère 8



Ne pas suppléer aux obligations institutionnelles.

## Précisions

- Les projets soumis par les municipalités, les MRC, les CSS, les CS, les établissements d'enseignement collégial et les universités, ne doivent pas suppléer les services existants, leurs obligations ou toute activité dont la responsabilité leur incombe.

# Notre grille d'évaluation

## 1 - Qualité du projet

30 %

- 1.1 - Description du projet
- 1.2 - Cohérence des activités
- 1.3 - Actions reconnus efficaces

## 2 - Groupes de jeunes ciblés

10 %

- 2.1 - Jeunes ciblés
- 2.2 - Stratégie de recrutement

## 3 - Niveau de concertation

30 %

- 3.1 - Partenaires impliqués
- 3.2 - Niveau de concertation
- 3.3 - Identification de l'implication des ressources

## 4 - Résultats prévus

15 %

- 4.1 - Clarté et réalisme des résultats prévus
- 4.2 - Mesure d'impact
- 4.3 - Adéquation avec les priorités de la région et les déterminants de la réussite éducative

## 5 - Qualité du budget

15 %

- 5.1 - Clarté du financement demandé
- 5.2 - Conformité du financement demandé
- 5.3 - Contribution du fiduciaire et des partenaires

[Voir la grille détaillée](#)

A decorative graphic consisting of several colored bars (blue, orange, yellow, green, pink) arranged in a pattern around the central text. The bars are of varying lengths and orientations, some horizontal and some vertical, creating a modern, abstract design.

**Des questions?**

# Financement

Montant minimum : **15 000 \$/projets**

Montant maximum : **75 000 \$/projets**

- Une contribution minimale de 20 % du milieu est exigée (une contribution non financière en biens et services est admissible). Ainsi, jusqu'à 80 % du projet peut être financé par Pôle Réussite Montérégie.
- L'aide financière consentie doit servir à couvrir **UNIQUEMENT** les frais reliés directement à la réalisation du projet.
  - Chaque type de dépenses doit représenter une proportion raisonnable du budget considérant la nature du projet et son envergure.
  - Être essentielle à la viabilité du projet.
- Les dépenses en ressources humaines sont les seules dépenses qui peuvent représenter 100 % du financement demandé.
- Les dépenses sont admissibles seulement à partir de la date d'approbation du MEQ. Toutes dépenses avant cette date sera refusée.

# Frais admissibles

## Ressources humaines

- Les salaires et avantages sociaux des employés affectés au projet : uniquement et directement des tâches liées au projet, pourvu qu'ils correspondent aux salaires habituellement versés par l'organisme lui-même, aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional.
- Fournisseurs de services (honoraires professionnels, conférenciers).
- Coûts de formation pour la réalisation des activités.

## Frais de gestion

- Maximum 10 % du financement demandé à Pôle Réussite Montérégie



# Frais admissibles

## Frais d'activités

- Achat ou production de matériel d'animation (trousse d'activités etc.).
- Frais d'impression du matériel lié à l'activité.
- Achat de fournitures pour la réalisation des activités.
- Frais de location pour la réalisation de l'activité
- Frais de collation / repas offerts pendant les activités (maximum 5 % du montant financé par Pôle Réussite Montérégie).
- Les frais de déplacement et de transport, qui ne doivent pas dépasser les barèmes en vigueur au sein de la fonction publique du Québec (maximum 10 % du montant financé par Pôle Réussite Montérégie).



# Frais non admissibles\*

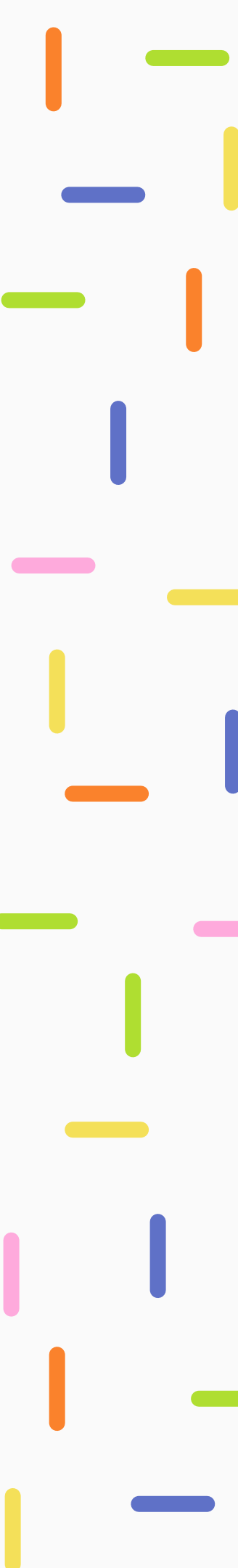
- Toute dépense qui n'est pas en lien avec la réalisation du projet
- Achat d'articles promotionnels
- Production de vidéo promotionnelle (souvenir ou autre)
- Espace de travail (locaux)
  - Achats divers pour l'usage des espaces communs
  - Entretien et réparation
  - Mobilier
  - Utilisation d'un espace de travail
  - Loyer
  - Les dépenses relatives à l'achat ou à la construction d'un immeuble ou à la rénovation de locaux;
- Équipement informatique (ordinateurs, équipement audiovisuel, micros, etc.)
- Communication (internet, téléphone, etc.)
- Achat de cadeaux à remettre aux participants tels que livres ou autres
- Prix, récompense, tirage

\*Ces frais ne sont pas interdits, ils ne peuvent simplement pas être financés par Pôle Réussite Montréal dans le cadre du PSCI. Nous encourageons plutôt la recherche de financement par d'autres partenaires (dons, commandites, etc.)



# Frais non admissibles\*

- Les dépenses effectuées avant la date d'acceptation du projet par le Ministère
- Les dépassements de coûts
- La portion des taxes faisant l'objet d'un remboursement
- Les dépenses relatives au financement de la dette ou au remboursement d'emprunts déjà contractés ou à venir
- Les dépenses visant à combler un déficit
- Toute dépense déjà financée par le gouvernement du Québec
- Les dépenses courantes et les frais de fonctionnement habituels de l'organisme (incl. salaire du personnel régulier, s'ils n'ont pas trait au projet);
- Les dépenses en immobilisations
- Les paiements faits par un demandeur admissible aux entités inscrites au RENA;
- Le salaire du personnel du réseau de l'éducation et les frais de libération d'un enseignant d'un CSS ou d'une CS;



# Survol

Montant minimum demandé : **15 000 \$ / projet**

Montant maximum demandé : **75 000 \$ / projet**

Contribution du milieu : **Minimum 20 %**

Date limite de dépôt : **10 avril 2026 (minuit)**

Période de réalisation : **Entre juillet 2026 et juin 2027**

Nombre de projet par organisme : **1 seul**

Projet pluriannuel : **Non**



A decorative graphic consisting of several colored bars (blue, orange, yellow, green, pink) arranged in a pattern around the central text. The bars are of varying lengths and orientations, creating a modern, abstract design.

**Des questions?**

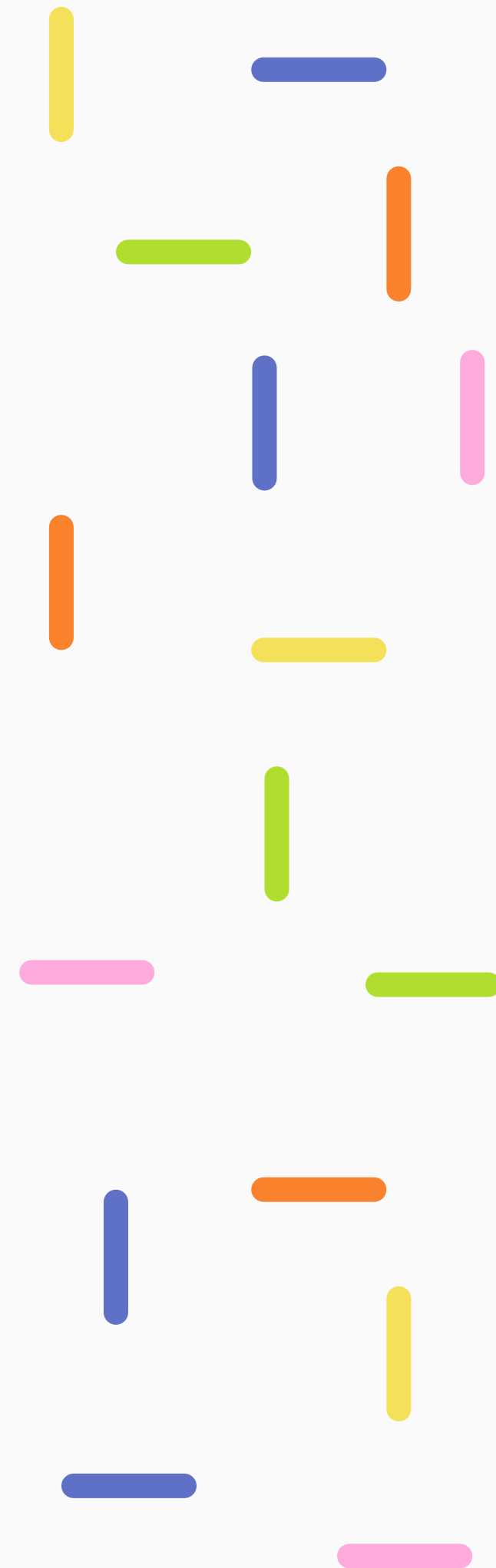
# Dépôt du projet

Le dépôt du projet se fait par un **formulaire Zoho**.

En plus de décrire l'ensemble du projet ainsi que son budget, vous devrez joindre les documents suivant :

1. Résolution du CA de l'organisme
2. Lettre(s) d'appui du milieu scolaire
3. Lettre(s) d'engagement de chaque partenaire, s'il y lieu

[Voir les exemples de documents à joindre](#)





# Présentation du formulaire Zoho



Accéder au formulaire Zoho

# Prochaines étapes



- ✓ Une communication par courriel pour les projets recommandés au MEQ.
- ✗ Une lettre explicative sera envoyée par courriel pour les projets non recommandés.

# Approbation des projets

**Délai de réponse du MEQ** \_\_\_\_\_ Inconnu

- ✓ Une lettre de confirmation du financement sera envoyée par courriel.
- ✓ Signature convention d'aide financière (CAF) et premier versement

## Versement 1

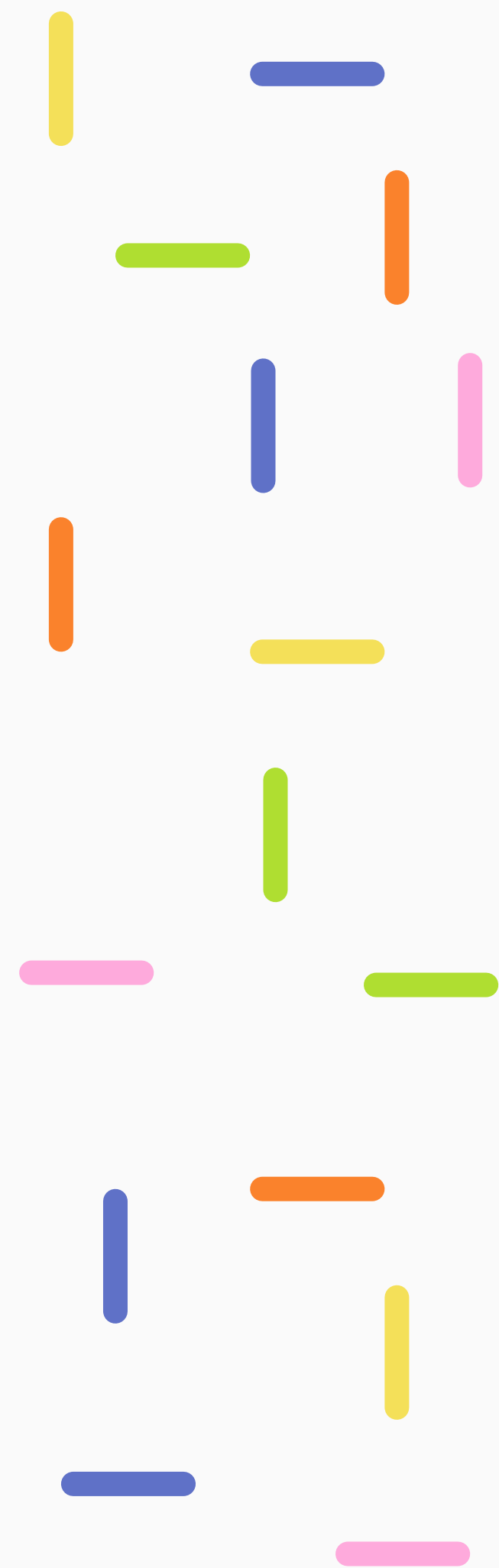
75 % du financement autorisé

À la signature de la CAF

## Versement 2

Jusqu'à 25 % du financement autorisé

Après acceptation de la reddition de comptes finale



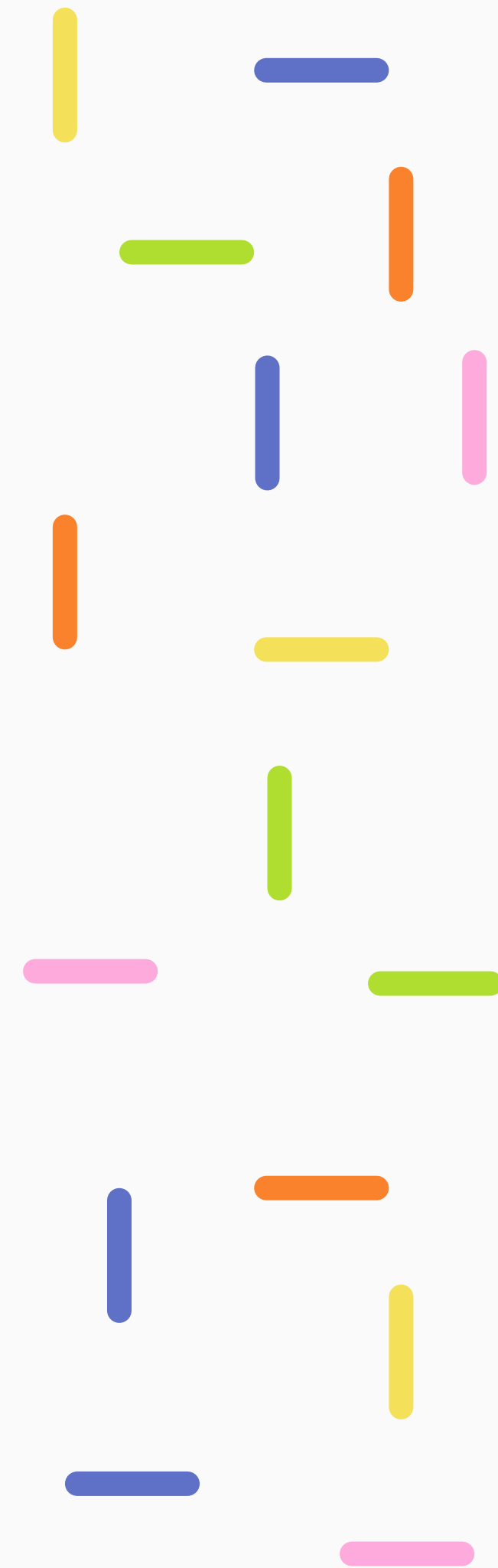
# Reddition de comptes

## À remettre au 30 septembre 2027, incluant :

- Rapport d'activités final
- Rapport financier
- États financiers de l'organisme

\*Le formulaire à remplir sera disponible à l'été 2026.

Les sommes versées, mais non dépensées, devront être remboursées à Pôle Réussite Montréal lors de la reddition de comptes finale.



# Pour toutes questions

Nous vous invitons à consulter l'ensemble des ressources disponible sur notre site web : [polereussite.com/depot-projet-psre](https://polereussite.com/depot-projet-psre)

## Contact

projetslocaux@polereussite.ca

**Merci!**

